

NOUVELLES MESURES CONCERNANT LE SPORT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Dans la continuité des décisions annoncées par le Président de la République et le Premier ministre pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, j'ai le plaisir de vous communiquer en annexes :

- Le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- Le communiqué de presse du ministère des sports relatif aux déclinaisons pour le sport des décisions sanitaires gouvernementales au 17 octobre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Pascal RAVEAU
Directeur général